commune de treyvaux
Route d'Arconciel 3 - 1733 Treyvaux
Tél. 026 552 52 20
commune@treyvaux.ch - www.treyvaux.ch

Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2026

Point 2.2.1

Infrastructures scolaires et sportives

Concours d'architecture

---

1. Introduction

Un projet pour répondre aux besoins de demain. Avec l'augmentation de la population, les besoins en places scolaires et en infrastructures sportives évoluent à Treyvaux. Les locaux actuels atteignent progressivement leurs limites et ne permettront bientôt plus d'accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions.

Afin d'anticiper ces besoins, la commune a réalisé une étude de faisabilité. Celle-ci avait pour but d'évaluer les possibilités d'agrandir le complexe scolaire existant et de construire une nouvelle salle de sport au centre du village. Elle a également permis d'examiner les aspects techniques, pratiques et financiers du projet.

2. Avant-projet

Un choix réfléchi et participatif

Pour préparer ce développement, la commune a organisé plusieurs ateliers de travail réunissant les responsables communaux, les représentants des écoles et les sociétés locales. Cette démarche participative a permis d'étudier différentes possibilités et de choisir un emplacement adapté aux besoins de la commune.

Le site retenu se trouve au centre de Treyvaux, sur les parcelles 2088 et 2092. Il permettra d'envisager le développement des infrastructures scolaires et sportives à proximité des équipements existants.

Aujourd'hui, le village dispose de trois classes enfantines et de sept classes primaires, réparties entre deux bâtiments, ainsi que d'une salle de sport simple. Le projet vise à compléter ces infrastructures pour mieux répondre aux besoins actuels et futurs de la population.

La prochaine étape est la réalisation du concours d'architecture

À la suite des ateliers de travail et de la présentation de l'étude de faisabilité, un scénario a été retenu pour servir de base au cahier des charges du futur concours d'architecture.

Le projet prévoit notamment :

- **Une nouvelle salle de sport de type B+**, offrant des possibilités adaptées aux besoins scolaires et aux activités sportives.
- **Quatre nouvelles salles de classe**, afin d'augmenter la capacité d'accueil des élèves.
- **Des locaux destinés aux sociétés locales**, pour soutenir les activités associatives et la vie du village.
- **La possibilité de construire un étage supplémentaire** à l'avenir, afin de conserver une marge d'évolution en fonction des besoins.

Les bâtiments scolaires actuels, à savoir la petite école et la grande école, devraient être conservés. Des aménagements ciblés permettront d'améliorer leur fonctionnalité et de mieux répondre aux besoins des élèves et des enseignants.

Investir aujourd'hui pour les générations futures

L'objectif est de valoriser les bâtiments existants tout en développant des infrastructures modernes, fonctionnelles et adaptées à l'évolution de Treyvaux.

Le concours d'architecture permettra de comparer différentes propositions et de rechercher la meilleure solution pour aménager le site, répondre aux besoins scolaires et sportifs et s'intégrer harmonieusement au cœur du village.

Ce projet constitue une étape importante pour l'avenir de Treyvaux, au bénéfice des enfants, des familles, des sociétés locales et de l'ensemble de la population.

Pourquoi un concours d'architecture ?

Dans le cadre de cette étude, le Conseil communal a mandaté les bureaux RBCH Architectes, à Bulle et Team+, à Bulle, afin de réaliser cette étude de faisabilité ainsi qu'un programme détaillé définissant les besoins et les objectifs du futur projet.

Au regard de leur expérience dans le domaine, ces bureaux recommandent le recours à un concours d'architecture pour un projet de cette envergure. Cette démarche constitue en effet l'un des moyens les plus fiables pour identifier la solution la plus pertinente, comparer plusieurs propositions concrètes et de qualité, et permettre au maître de l'ouvrage de prendre une décision éclairée sur des bases objectives.

Le concours permet à plusieurs équipes d'architectes de développer, de manière indépendante, une réponse au même programme et aux mêmes exigences. Les projets sont ensuite examinés et évalués par un jury composé majoritairement de professionnels qualifiés et indépendants, ainsi que de représentants des autorités, de la population, de l'école et des sociétés locales.

À l'issue de cette procédure, la Commune dispose de plusieurs propositions concrètes et peut retenir celle qui répond le mieux aux objectifs fixés, tant sur le plan architectural que fonctionnel, économique et urbanistique.

Les principaux avantages d'un concours d'architecture

Le recours à un concours présente de nombreux avantages :

- Il permet la comparaison directe de plusieurs projets aboutis
- Il favorise la qualité architecturale et l'intelligence de la réponse au contexte
- Il apporte de la transparence dans le processus de décision
- Il donne une vraie légitimité au choix final
- Il réduit le risque d'erreur de casting
- Il stimule l'innovation et l'optimisation des solutions
- Il pose un cadre clair accepté par la profession

Un cadre également lié aux exigences cantonales

Le recours à une procédure de mise en concurrence répond également aux exigences de la législation cantonale en matière de marchés publics, qui prévoit des seuils et des modalités spécifiques pour l'attribution des mandats d'architectes.

Par ailleurs, pour les projets d'envergure bénéficiant de subventions cantonales pour la construction de bâtiments scolaires et sportifs, l'État de Fribourg fixe des conditions précises. Celles-ci prévoient notamment que les règles du concours soient soumises, au préalable, au préavis de la Commission cantonale des bâtiments scolaires.

Ainsi, au-delà de la procédure elle-même, le concours d'architecture constitue un véritable investissement dans la qualité du projet. Il donne à la Commune et aux citoyens, les moyens de comparer différentes visions, de faire émerger la solution la plus adaptée à ses besoins et de garantir que le choix retenu repose sur une démarche transparente, rigoureuse et concertée.

3. Coûts du concours d'architecture

Préparation des documents de base	Fr.	60'000.-
Lancement du concours	Fr.	25'000.-
Jugement (20 projets)	Fr.	90'000.-
Somme globale des prix	Fr.	170'000.-
Divers et imprévus	Fr.	40'000.-
	Fr.	385'000.-
TVA	Fr.	31'185.-
Total	Fr.	416'185.-
Arrondi	**Fr.**	**420'000.-**

4. Financement et charges

Le financement de cet investissement est assuré par le compte courant de la commune.

Amortissement annuel	3 %	**Fr. 12'600.00**

5. Propositions

Position du Conseil communal

Le Conseil communal propose d'accepter l'investissement pour le concours d'architecture pour des infrastructure scolaires et sportives

Position de la Commission financière

En sa séance du 23 novembre 2026, la Commission financière propose ……. cet investissement.